



COMMISSION « SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS »

Réunion du 8 octobre 2020

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	26
LISTE DES DOCUMENTS	27
AVIS « 7BIS ».....	28
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	29

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

- 8 octobre 2020 -

Président : Antoine BOZIO (EHESS, PSE), Directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP)

Rapporteuses : Nathalie CARON, Sous-directrice des synthèses, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) au ministère de l'Éducation nationale
Christine CHAMBAZ, Chargée de la sous-direction de la statistique et des études, Secrétariat général, ministère de la Justice

Responsable de la commission : Arnaud MONTUS (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ordre du Jour

INTRODUCTION.....	4
I. POINT D'INFORMATION SUR L'ADAPTATION DES PROCEDURES AU CONTEXTE SANITAIRE.....	4
II. LES AVANCEES DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE EN MATIERE DE RETRAITE, DU POINT DE VUE.....	5
III. DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951)22	
IV. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES.....	23
CONCLUSION.....	25

Liste des participants

ADAM	Lorraine	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
ARNAUD	Franck	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BERTEAU-RAPIN	Caroline	Conseil d'Orientation des Retraites
BONNET	Stéphane	Groupement d'intérêt public Union Retraite
BOZIO	Antoine	Institut des politiques publiques
BREUIL	Pascale	Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
CARON	Nathalie	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
CHAMBAZ	Christine	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
CHATAIGNON	Philippe	Ministère de l'Economie, des finances et de la relance - Direction générale des finances publiques (DGFIP)
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
ERB	Louis	Confédération générale du travail (CGT)
GADOUCHE	Kamel	Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD)
GUEGANO	Yves	Cour des comptes
LABARTHE	Julie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LEGENBRE	Blandine	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
LIEVRE	Agnès	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MEINZEL	Pauline	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
MEURIC	Louis	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
MICHAUDON	Hélène	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MOUSSAOUI	Abdallah	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)
PETORIN	Elodie	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)
ROGER	Muriel	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence d'Antoine Bozio.

INTRODUCTION

Antoine BOZIO

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue à la Commission Services publics et Services aux publics. Comme lors de la précédente commission, nous démarrerons par le thème principal, à savoir l'information statistique en matière de retraite, avant d'examiner les demandes d'accès aux données dans le cadre de l'article 7bis et les demandes pour avis d'opportunité sur des projets d'enquêtes statistiques.

Les questions d'information en matière de retraite ont fait l'objet d'une commission ces dernières années. D'importants progrès ont été réalisés depuis. La séance d'aujourd'hui a donc pour objectif d'en dresser le bilan que ce soit du côté de la Drees, du GIP Union Retraite, de la CNAV ou du SRE. Nous échangerons et nous élaborerons une proposition d'avis sur ce thème. Je remercie les intervenants d'avoir accepté de participer à cette commission. Au vu de l'intérêt social pour les questions de retraite, bien connaître d'un point de vue statistique les retraités, leur carrière, leurs droits reste un enjeu d'actualité. Aujourd'hui, nous ferons le point sur les progrès récents et essaierons d'identifier ce qui reste à faire pour poursuivre ces améliorations dans les années à venir.

En préambule, le Secrétariat général du Cnis présentera un point sur l'adaptation des procédures au contexte sanitaire.

POINT D'INFORMATION SUR L'ADAPTATION DES PROCEDURES AU CONTEXTE SANITAIRE

Isabelle ANXIONNAZ

Nous nous étions engagés, lors du Bureau de juin, à effectuer un point à chaque commission afin de présenter les adaptations et leurs conséquences.

Les premières adaptations se sont imposées durant le confinement, à compter du 16 mars, juste après la Commission Services publics du 12 mars, seule commission qui s'est tenue au printemps. Les mesures d'adaptation ont principalement concerné les commissions qui ont suivi. La période d'incertitude sanitaire se poursuivant pour une durée indéterminée, il n'est pas exclu que certaines de ces adaptations perdurent et concernent *in fine* l'ensemble des commissions. D'ailleurs, la tenue de cette réunion, comme de toutes les commissions d'automne, en est l'illustration.

Deux grands principes ont présidé à ces adaptations : la poursuite de la concertation malgré l'annulation des commissions et l'accompagnement au mieux des producteurs pour être en phase avec les modifications du système d'information.

S'agissant du maintien de la concertation, nous avons mis en place une consultation électronique sur les avis d'opportunité et les avis « 7 bis » qui auraient dû être présentés pendant ces commissions. Nous avons mis en ligne sur le site du Cnis les demandes d'opportunité et les demandes d'accès à des sources administratives, nous avons envoyé un message à l'ensemble des utilisateurs d'une commission, puis nous avons compilé les questions-réponses des utilisateurs et des producteurs avant de les adresser au président de la commission concernée qui a attribué l'avis d'opportunité. Nous avons mis en ligne l'ensemble de ces conseillers sous forme de compte rendu de consultation, consultable sur la page de chaque commission. En parallèle, à titre d'information et de consultation, nous avons mis en ligne les programmes de travail des différents services producteurs.

Nous avons par ailleurs accompagné les modifications du système d'information. Dans cette période un peu perturbée, les producteurs devaient apporter rapidement un éclairage sur les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie. Nous avons ainsi été amenés à modifier des avis d'opportunité existants de manière à prendre en compte l'ajout de modules relatifs au Covid, comme pour l'enquête Familles 2020 adossée au panel de la Depp, l'enquête Emploi, l'enquête Génération du CEREQ et l'enquête ORIPA 2 de la Dares. Nous avons également été amenés à prolonger des avis d'opportunité pour des enquêtes reportées d'un an et réalisées en 2021 plutôt qu'en 2020. C'est le cas par exemple de l'enquête Sport à la Réunion ou de l'enquête Réception de l'éducation artistique du ministère de la Culture. Nous

avons aussi dû reporter des demandes d'opportunité, sans autre précision de date, comme l'enquête sur les organismes de formation du CEREQ, le baromètre Santé de Santé publique France et l'enquête ENCLASS de l'Office français des drogues et toxicomanie (OFDT).

Nous avons été amenés, pour des enquêtes nouvelles, à attribuer des avis d'opportunité en urgence, selon une procédure prévue dans les textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement du Cnis. L'article 2 de ce texte précise qu'en cas d'urgence constatée par le Président du Conseil national de l'information statistique, et après avis du président de la commission thématique concernée, une enquête peut être réalisée même si elle n'a pas été inscrite au programme de l'année. Cette enquête est soumise au Comité du label en vue de l'obtention d'un visa. Cette mesure a été mise en œuvre pour quatre enquêtes : l'enquête flash ACEMO-Covid de la DARES, le dispositif CAM de l'Insee, l'enquête EPICOV de la Drees et l'enquête de l'Insee sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'économie des entreprises.

Sur la base d'une fiche descriptive de l'enquête et d'un projet de questionnaire, et après avoir pris l'avis des présidents de commission concerné, le Président du Cnis a considéré l'urgence de ces enquêtes et émis un avis favorable. Les projets ont ensuite été instruits par le Comité du label. Ces enquêtes ont obtenu un visa ministériel de la statistique publique et ont été inscrites au programme statistique publié au Journal officiel. Les descriptifs de ces enquêtes, les décisions d'opportunité et les avis d'examen délivrés par le Comité du label ont été mis en ligne sur le site du Cnis, sous la forme usuelle, avant les collectes sur le terrain, dans des délais très contraints. Ainsi, pour l'enquête Flash-ACEMO, entre la demande d'avis d'opportunité et l'enquête sur le terrain, il s'est écoulé à peine cinq semaines.

Certaines de ces procédures ont permis, dans cette phase, la souplesse nécessaire pour nous permettre de continuer d'assurer notre mission essentielle, la concertation, tout en accompagnant les producteurs. Nous allons sans doute capitaliser sur certaines de ces expériences, non pas pour accroître les décisions d'opportunité en urgence, qui ont vocation à rester tout à fait exceptionnelles, mais plutôt pour diversifier les modes de consultation en ayant recours plus régulièrement à des consultations en ligne.

En contrepartie de ces adaptations de procédure, nous sommes conscients de la nécessité de soigner tout particulièrement la communication autour de ces actions en amont comme en aval, en publiant très rapidement les résultats de consultation sur le site du Cnis afin de conserver la même transparence que dans des procédures plus rodées et plus strictes que celles pratiquées jusqu'à aujourd'hui.

Antoine BOZIO

Si vous n'avez pas de question sur ce sujet, je vous propose de passer à la présentation des avancées du système d'information statistique en matière de retraite.

LES AVANCEES DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE EN MATIERE DE RETRAITE, DU POINT DE VUE...

du service statistique ministériel en charge de la santé et du social

Franck ARNAUD, Drees

Au sein de la Drees, le service statistique ministériel du ministère des Solidarités et de la Santé, le bureau Retraites est en charge à la fois des retraités, des retraites et des fins de carrière. Je vous rappellerai l'ensemble des actions menées par la Drees dans le domaine des retraites, puis j'aborderai les évolutions.

Nous valorisons l'ensemble de ces travaux avec notre panorama annuel « *Les retraités et les retraites* ». Dans la série « *Etudes et résultats* », un format court d'une dizaine de pages, nous essayons de couvrir les sujets de manière assez large. Les « *Dossiers* » permettent de travailler sur un thème de manière plus approfondie, à l'image du dossier sur la réforme des retraites de 2010 à 2015. En complément, des séries sont disponibles sur l'espace data.drees (données sur le minimum vieillesse, la retraite supplémentaire, les effectifs et les montants des pensions de retraite, etc.). Nous avons également mis en place voilà un an une data-visualisation sur la distribution des pensions de retraite et les âges de liquidation sur le site internet de la Drees.

Dans le domaine de la retraite, la Drees conduit de nombreuses opérations statistiques, suivant une approche tous régimes. Nous sommes donc complémentaires des caisses de retraite dont les analyses

portent sur le champ de leurs assurés. Nous assurons ainsi la connaissance des pensions de retraite des personnes, même si des progrès ont été réalisés sur le sujet au niveau interrégimes. Notre système d'information est constitué de deux échantillons administratifs, l'EIR et l'EIC, de trois enquêtes annuelles, une enquête sur les motivations de départ à la retraite et deux modèles de microsimulation. En parallèle, nous pouvons exploiter des enquêtes plus généralistes comme l'enquête Emploi, l'enquête sur les revenus sociaux et fiscaux, l'échantillon démographique permanent et tout ce que produit le système statistique de façon générale.

S'agissant de l'échantillon interrégimes de retraite, nous nous apprêtons à diffuser l'EIR 2016 avec des informations sur les retraités au 31 décembre 2016. L'échantillon recouvre environ 650 000 personnes. Il est composé de données administratives recueillies auprès de l'intégralité des régimes de retraite français, puis contrôlées, mises en cohérence, redressées et pondérées. Nous réalisons un calage sur marge sur les données de notre enquête auprès des caisses de retraite pour laquelle nous demandons un avis d'opportunité du Cnis au cours de la présente séance. L'EIR comprend des informations assez détaillées sur les pensions et les conditions de liquidation qui permettent d'effectuer de nombreuses analyses. Ces données sont appariées avec le panel tous actifs de l'Insee et les données fiscales. Actuellement, nous sommes engagés à la fois dans la diffusion de l'EIR 2016 et dans la préparation de l'EIR 2020.

L'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) constitue le pendant de l'EIR du côté des cotisants. Il contient des informations encore plus riches, correspondant aux droits accumulés par chaque individu de l'échantillon, année par année et régime par régime, avec un détail assez fin en termes de qualification des droits (droits acquis par des cotisations individuelles, périodes assimilées, AVPF, etc.). Son champ commun avec l'EIR peut s'avérer utile pour appairer les données, comme nous l'avons fait voilà un an et demi pour notre étude sur le non-recours aux pensions de retraite. Nous contrôlons actuellement les données au 31 décembre 2017 transmises par les régimes.

En parallèle de ces deux grandes opérations menées tous les quatre ans, nous réalisons trois enquêtes annuelles. L'enquête annuelle sur le minimum vieillesse est une enquête agrégée permettant de recueillir des données sur les effectifs, les montants des allocations du minimum vieillesse, de l'allocation supplémentaire d'invalidité et de l'aide à la réinsertion familiale et sociale. Ces données sont reprises dans les panoramas sociaux de la Drees. En termes d'actualité, le barème du minimum vieillesse a été revalorisé et nous observons une hausse forte du nombre de bénéficiaires en 2018 et 2019.

L'enquête annuelle sur la retraite supplémentaire constitue une opération obligatoire depuis la réforme des retraites de 2003. Là encore, les données sont agrégées et couvrent l'ensemble des dispositifs clairement identifiés comme de la retraite supplémentaire (article 83, PERCO, PERP, les nouveaux plans d'épargne retraite introduits par la loi Pacte, etc.). L'enquête permet de recueillir des données sur les cotisants, les bénéficiaires, les encours et nous avons complété ces informations avec des exploitations de l'enquête ACEMO de la Dares. Cette enquête est collectée auprès des organismes qui distribuent ces produits (assurances, mutuelles, institutions de prévoyance, gestionnaires d'actifs) et les données sont valorisées dans le panorama annuel.

L'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) nous permet de collecter des données agrégées sur les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité auprès des principaux régimes de retraite, avec un questionnaire harmonisé. Je ne soulignerai jamais assez combien cette enquête est essentielle pour nous, car elle fournit des marges de calage pour l'échantillon interrégimes de retraite et pour le modèle ANCETRE. Aujourd'hui, nous sommes engagés dans un processus de certification et de diffusion des données. En effet, ces données ne sont pas encore diffusées in extenso ; elles sont seulement valorisées au sein de différents ouvrages. Enfin, chaque année, l'EACR est adapté aux évolutions législatives et réglementaires, comme les coefficients temporaires AGIRC-ARRCO en 2019 ou la LURA en 2018.

Le modèle ANCETRE utilise de façon essentielle les données de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite. Il a été développé initialement pour répondre à une question assez simple : connaître le nombre de retraités, sans double compte. ANCETRE représente une sorte de mini-EIR en termes de nombre de variables. Pour le constituer, nous vieillissons le dernier EIR, nous créons les nouvelles liquidations et nous réalisons un double calage sur marges, à la fois sur les effectifs et les montants à partir des données issues de l'EACR. Ces sorties sont valorisées au sein de notre panorama annuel et le modèle est actualisé pour suivre les évolutions législatives et réglementaires.

L'enquête sur les motivations de départ à la retraite est conduite tous les 3 à 4 ans auprès des personnes qui viennent de prendre leur retraite. Il s'agit de notre seul dispositif réalisé directement auprès des retraités. Elle est menée en partenariat avec différents organismes et caisses, dont la CNAV, l'AGIRC-ARRCO, le SRE, la CNRACL et la caisse de retraite de la SNCF (CPRSNCF). Sur les quatre premières vagues, il ressort que les Français ne connaissent globalement pas bien le système de retraite mais ils connaissent le concept de taux plein, et celui-ci joue un rôle déterminant dans le départ à la retraite. Nous préparons actuellement la 5^{ème} vague qui sera sur le terrain en février-mars 2021 et portera sur les liquidations intervenues entre mi-2019 et mi-2020.

Enfin, le modèle TRAJECTOIRE est un modèle de microsimulation dynamique assis sur l'échantillon interrégimes de cotisations 2013. Nous avons projeté les carrières au-delà de l'année 2013 à l'aide de méthodes économétriques assez standards pour déterminer un âge de liquidation. Ce modèle permet d'effectuer de nombreuses exploitations, que ce soit en termes d'effet budgétaire des réformes ou d'effet redistributif sur les hommes et les femmes par tranche de revenu, les inégalités, les âges de liquidité, les taux de remplacement, etc. Cet outil est très utilisé. Le dossier de la Drees publié voilà quelques années pour évaluer les effets des réformes de 2008 à 2015 sollicitait cet outil par exemple. Dans le cadre du processus de réforme actuel, nous avons également travaillé pour le gouvernement sur l'évaluation des réformes paramétriques et systémiques.

Comme vous le voyez, le système d'information est assez étoffé sur les retraites. Nous avons identifié quatre axes d'évolution de ce système. Il s'agit tout d'abord d'améliorer la diffusion et l'accessibilité des données. Dans ce cadre, nous envisageons la rénovation du site Data.Drees, la rénovation de la diffusion de l'EIR 2016 sur plusieurs canaux, ainsi qu'une nouvelle diffusion de bases en open data. Nous avons aussi pour ambition de mieux éclairer les questions transversales à la retraite et à d'autres problématiques sociales. Nous développons les appariements, notamment en exploitant les nouvelles possibilités offertes par le CSNS. Ce travail devrait se concrétiser dans quelques mois. Nous essayons par ailleurs de mieux éclairer les incapacités en fin de carrière et pendant la retraite. Nous étendons l'EIR 2020 à tous les revenus de remplacement qui résultent d'une capacité réduite de travail, en particulier le risque accident du travail et maladie professionnelle. Enfin, nous souhaitons améliorer nos outils de simulation, notamment le modèle de microsimulation TRAJECTOIRE.

L'EIR 2016 a déjà connu de nombreuses évolutions. L'échantillon a doublé de taille. L'EIR 2012 et l'EIR 2016 sont désormais appariés avec les données fiscales grâce à une collaboration avec l'Insee et la DGFIP. Cet appariement est quasiment exhaustif ; nous l'avons corrigé en procédant à des repondérations. Dans le cadre de cet EIR 2016, nous avons également collecté des données sur l'invalidité. L'exercice n'est cependant pas terminé, car quelques régimes n'ont pas encore répondu, ce qui ne nous permet pas de diffuser ces données pour l'instant. Nous avons par ailleurs adapté l'EIR au cadre du RGPD. Enfin, nous sommes engagés dans la refonte de la diffusion de l'EIR 2016. Nous proposerons un EIR très détaillé sur le CASD, une version un peu moins détaillée sur le réseau Quetelet et un open-EIR accessible à tous.

L'enquête annuelle auprès des caisses retraite suit un double processus de sécurisation juridique avec le passage au Cnis aujourd'hui et au Comité du label au 1^{er} semestre 2021, dans l'objectif de diffuser à l'été 2021 ces données enrichies d'une information tous régimes estimée à partir du modèle ANCETRE. Nous adaptons par ailleurs l'enquête sur la retraite supplémentaire au contexte, avec l'introduction des FRPS ou du PER. Nous déployons aussi un outil de collecte en ligne et nous essayons de migrer les chaînes d'exploitation de SAS à R. Enfin, les travaux sur la réforme systémique menés depuis trois ans par le gouvernement ont révélé à la fois les forces et les faiblesses de notre modèle TRAJECTOIRE. Nous avons réalisé de nombreux développements dans ce domaine, à la demande du Haut-commissariat à la réforme des retraites et participé aux travaux interadministratifs pour tenter d'améliorer les choses. Ce travail est en cours.

S'agissant des évolutions à venir, nous souhaitons moderniser le site internet et l'open data de la Drees d'ici la fin de l'année. Dans ce cadre, nous réoverons entièrement la façon dont nous diffusons les données complémentaires. En parallèle de la diffusion de l'EIR 2016, nous préparons l'EIR 2020 dont la collecte sera lancée auprès des régimes au 1^{er} semestre 2021. Outre l'extension à l'incapacité permanente, nous avons réussi à obtenir le suivi de mortalité à pas annuel pour pouvoir réaliser des études approfondies sur la mortalité différentielle et répondre ainsi à une demande politique très forte. Des appariements sont prévus avec l'échantillon démographique permanent (incluant les données fiscales), l'ENIACRAMS et VQS, ce qui enrichira grandement les données de l'EIR. Enfin, le dispositif sera adapté aux évolutions réglementaires.

Dans les évolutions à venir figure aussi l'intégration des données issues de l'interrégimes, en particulier l'échantillon interrégimes de retraités (EIRR) et le répertoire de gestion des carrières uniques (RGCU). Pour l'instant, nous avons peu exploité l'EIRR compte tenu des écarts constatés entre ce dispositif et les informations que nous pouvions recueillir par d'autres canaux et nous avons beaucoup de mal à avancer sur le sujet. Certes, l'EIRR présente certaines forces en termes de complétion du champ et d'exhaustivité des retraités, mais il possède aussi quelques défauts en termes de variables, notamment sur les conditions de liquidation. Nous avons clairement identifié une marge de progrès sur le RGCU plus que sur l'EIRR.

Antoine BOZIO

Merci pour cette présentation très complète qui illustre les progrès effectués au cours des dernières années sur les données mobilisées, les appariements réalisés et à venir, et sur la mise à disposition des données sous différents formats et pas seulement sous des formats restrictifs.

Sur les données interrégimes, finalement, les avancées n'apparaissent pas si prometteuses. Faut-il attendre l'arrivée de systèmes d'information comme le répertoire unique ? Quelle est la vision stratégique sur le sujet ?

Franck ARNAUD

J'ai le sentiment que l'EIRR constitue une source d'information qui présente un intérêt, mais qui reste réduite par l'EIR qui possède un nombre de variables beaucoup plus grand et offre une capacité d'analyse extrêmement importante. L'EIRR regroupe essentiellement les montants de pension, revalorisés ou non. L'intérêt du point de vue statistique de cette base de données me semble limité. En revanche, je pense que nous avons beaucoup à attendre du RGCU. Il ne sera cependant pas disponible tout de suite. Nous nous posons la question de l'intérêt du maintien de l'EIC par rapport au RGCU. En revanche, la question ne se pose pas pour l'EIR compte tenu de sa richesse.

Stéphane BONNET, GIP Union-Retraite

Le RGCU représenterait une base assez précieuse de données concernant les actifs, mais il ne comportera pas d'éléments sur les montants de pension versés. Il ne pourra constituer qu'un apport partiel dans une vision globale des données de retraite interrégimes en France, puisqu'il ne couvrira que les actifs.

du GIP Union-Retraite

Stéphane BONNET

Le GIP Union-Retraite est aujourd'hui un fournisseur de données statistiques et d'agglomérations de données provenant de bases de carrières, mais dans peu de temps, nous pourrions nous appuyer sur le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU), qui offrira un saut qualitatif assez considérable dans la mise à disposition de données sur les carrières des assurés.

Les données transmises par le GIP reposent sur des services de production qui ont pour objet de délivrer l'information retraite aux assurés. Deux types de données sont transmis : le relevé de carrière qui récapitule tous les droits acquis par les assurés au cours de leur vie active (régimes de base, régimes complémentaires) et une estimation en montant de la pension globale que les assurés percevront au moment estimé de leur départ à la retraite. Le dispositif couvre un périmètre partiel, c'est-à-dire les campagnes dites « systématiques », que nous réalisons tous les 5 ans à partir de 35 ans pour toutes les générations concernées. Ne sont pas comprises dans ce périmètre les informations délivrées à la demande sur les services en ligne qui représentent la moitié du volume. Nous délivrons 6 millions de documents chaque année dans le cadre de la campagne systématique et 9 millions *via* nos services en ligne.

Le champ des retraites est très éclaté aujourd'hui. Il existe en effet 35 bases carrières. Lors de la séquence de consolidation, nous regroupons les données issues de ces bases et nous les transmettons à la fois à l'assuré sous forme de PDF, à la Drees, qui reçoit 100 % du fichier et à chaque régime pour les données qui le concerne selon l'affiliation de l'assuré. Nous sommes en présence de nombreux régimes d'affiliation et les assurés sont souvent polyactifs, donc polypensionnés. Ainsi, sur les actifs actuels, 35 % des assurés ont deux régimes d'affiliation, 27 % en ont trois, 13 % en ont cinq. Un actif en France est affilié à 3,2 régimes de retraite en moyenne au cours de sa vie active, ce qui pose une difficulté du point de vue statistique. Pour

réaliser nos travaux, nous utilisons deux outils : un annuaire pour rattacher les régimes d'affiliation à chaque assuré et un collecteur pour assurer la collecte et complétude des données, ainsi que leur mise en forme. Les données transmises aux services statistiques recouvrent des éléments concernant la personne (NIR), des données concernant la carrière (durée, points, trimestres et durée d'assurance pour la base comme pour la complémentaire). Tant que 100 % des droits à retraite ne sont pas liquidés, nous mentionnons également la liquidation partielle.

Cette information prévaut depuis 2007, mais nous allons prochainement basculer dans un autre environnement avec la mise en place du RGPU. Ce projet a été lancé en 2010 dans le cadre de la loi portant réforme des retraites. Son ambition a fortement crû en 2014, puisqu'il a été élargi aux régimes complémentaires. Depuis lors, il a connu quelques difficultés de développement et de lancement, entraînant un certain nombre de retards désormais résorbés. Nous sommes en effet passés de l'étape projet à une mise en place progressive. Aujourd'hui, le dispositif est même en place pour certains régimes. Deux grands acteurs portent le projet de manière opérationnelle : la CNAV qui assure les développements et la gestion de cette base et l'AGIRC-ARRCO qui joue le rôle d'opérateur de qualification et d'intégration.

Pour la 1^{ère} fois, nous disposerons d'une base carrière unique de gestion qui a vocation à entraîner très rapidement le décommissionnement des bases carrières existantes de tous les régimes de retraite. Ce changement est fondamental à plusieurs titres. Pour la 1^{ère} fois, nous posséderons les données des régimes complémentaires. En outre, le RGPU intègre les données brutes et non les données calculées, ce qui constitue une grande avancée. Enfin, la combinaison des données des régimes de base et des régimes complémentaires permettra d'améliorer la qualité de la donnée. Nous avons en effet constaté certaines divergences pour une même personne et une même période entre les données enregistrées dans la base carrière du SNGC avec celles de la base carrière de l'AGIRC-ARRCO, ce qui ne devrait pas être le cas. Le fait de regrouper ces deux ensembles dans la même base devrait conduire à toiletter et améliorer la qualité des données.

Aujourd'hui, trois régimes de retraite ont déjà basculé dans le RGPU : la CRPCEN (caisse de retraite des clercs et employés de notaires) le SNGC (système national de gestion des carrières) en mai dernier, la CAVIMAC (caisse de retraite des cultes). La CNAV a démarré sa bascule en juin et va la poursuivre jusqu'en mars prochain. Les bascules programmées en 2021 constituent un enjeu majeur pour le succès du RGPU. A l'été, l'AGIRC-ARRCO va basculer ses données, suivi par la MSA Salariés agricoles et enfin les indépendants à fin 2021. La bascule d'une vingtaine d'autres régimes est prévue entre 2022 et 2025, le régime des fonctionnaires basculant plutôt en fin de période. La chronique de bascule n'est pas encore stabilisée, mais elle s'étalera sur presque cinq ans. Au terme de cette bascule, les bases carrières des régimes seront fermées. Les régimes ne s'appuieront donc plus que sur les données du RGPU pour liquider les pensions.

Le décisionnel du RGPU reste assez traditionnel. Il est composé d'une base image avec des systèmes de requêtage et des extractions réalisées en tant que de besoin. Des tableaux de bord sont fournis de façon récurrente aux régimes de retraite clients. Le décret de 2017 définit les entités qui peuvent bénéficier des données statistiques : les services statistiques de l'Etat et les régimes de retraite qui sont à la fois les fournisseurs initiaux et les clients finaux. Les tiers devront, comme aujourd'hui, passer par ces intermédiaires pour avoir accès aux données.

L'ampleur des données de cette base est importante. 700 types de données seront référencés afin d'embrasser toutes les données utilisées aujourd'hui dans les 35 régimes juridiques de retraite. Sur les salaires, la DSN va être incrémentée directement dans le RGPU. Tous les mois, un déversement sera opéré. Ainsi, le RGPU recevra cette chronique individuelle sur toute la vie active de la personne. De la même manière, les données de carrière et les données sur les périodes assimilées (chômage, maladie) seront comptabilisées au jour et non plus par période reconstituée. Ces données seront fournies directement par les opérateurs publics en charge de ces risques (Pôle emploi, CNAM, etc.) sur un rythme qui variera selon le type de risque ou prestation. La grande bascule commence donc en 2021, mais c'est à partir de 2022 que le RGPU présentera une vraie valeur ajoutée par rapport au système actuel. Jusqu'à la bascule de l'AGIRC-ARRCO, en effet, le RGPU ne constitue rien de plus qu'un SNGC amélioré.

Enfin, le GIP a récupéré en gestion opérationnelle le contrôle d'existence des bénéficiaires d'une pension de retraite à l'étranger, un sujet qui suscite historiquement de nombreux débats et qui reste très mal connu en termes d'effectifs, de lieux de résidence, etc. A l'occasion de la récupération de cette gestion du contrôle, nous avons centralisé et créé une base de données unique en partant de toutes les données que les

régimes géraient pour leurs propres assurés. Cette base recouvre des données assez intéressantes sur les personnes touchant des pensions à l'étranger de la part d'un régime français. Nous disposons de toutes les données, en dehors du montant des pensions servies (âge de l'individu, lieu de naissance, lieu de résidence, droit propre/droit dérivé, rythme de réponse aux contrôles, etc.). A titre d'illustration, il apparaît que la moitié des retraités pensionnés par la France et résidant à l'étranger vivent en Europe, 40 % vivent en Afrique, essentiellement en Afrique du Nord, et plus marginalement en Asie, en Amérique et en Océanie. 85 % des intéressés résident dans cinq pays : l'Espagne, le Portugal, le Maroc, l'Algérie et l'Italie. Cette population est assez vieillissante, ce qui laisse entendre qu'il s'agit de populations de primo-travailleurs immigrés des années 50 ou 60 qui sont « rentrés au pays », leurs successeurs étant des résidents français de manière un peu plus permanente. Le volume devrait donc se réduire à l'avenir.

Antoine BOZIO

Merci pour cette présentation très utile pour appréhender la mise en place progressive du RGCU. Pourquoi la remontée d'information actuelle ne s'accompagne-t-elle pas d'une conservation de données statistiques ? En attendant le RGCU, les données collectées par le GIP ne poursuivent pas un objectif statistique.

Stéphane BONNET

Aujourd'hui, nous transmettons 100 % des données produites à l'occasion de la préparation des campagnes dites systématiques à la Drees et aux régimes. Lorsque le RGCU sera déployé, cette transmission n'aura plus d'intérêt, puisque le RGCU remplacera tous les régimes et comportera toutes ces données. Nous transmettons ces données immédiatement, nous ne les conservons pas. Une fois ces données transférées, il revient aux bénéficiaires de les conserver dans leurs propres bases. De mémoire, ces flux représentent entre 3 et 4 millions de dossiers transmis par an en juillet-août.

Kamel GADOUCHE, CASD

L'ouverture de ces données est-elle envisageable de manière sécurisée auprès des chercheurs ?

Stéphane BONNET

Le décret de 2017 fixe les organismes qui disposent d'un accès de droit à ces données, à savoir la Drees et les services statistiques des régimes de retraite, mais rien n'empêche les chercheurs de se rapprocher de ces organismes pour conclure une convention de recherche et accéder à ces données. La réglementation actuelle ne nous permet pas en revanche une communication directe.

Kamel GADOUCHE

Avez-vous connaissance de telles conventions ?

Stéphane BONNET

Je présume. Nous voyons régulièrement paraître des études conjointes entre les services statistiques des régimes et des chercheurs.

Kamel GADOUCHE

La transmission se fait donc sur la base du décret et non de la loi de 1951.

Stéphane BONNET

Tout à fait. Je peux vous transmettre les références du texte. Je ne pense pas que le périmètre de consultation de droit du SNGC ait été révisité.

Kamel GADOUCHE

Pour les chercheurs, l'accès n'est pas de droit, mais il est ouvert par la loi sur les archives publiques. *A priori*, il ne devrait pas exister d'obstacle à un accès par les chercheurs.

de la Caisse nationale d'assurance vieillesse

Pascale BREUIL, CNAV

Je vais vous donner un éclairage sur le régime général, en vous montrant que la notion même de régime est très évolutive et présente de plus en plus une dimension « tous régimes » suite aux évolutions législatives. Historiquement, le régime général est le régime des salariés du secteur privé. Dans l'ensemble du système de retraite, 83 % des retraités sont passés par le régime général à un moment de leur carrière et le régime général représente 39 % du total des dépenses. Le régime général est un régime de base et les pensions de ses assurés doivent être complétées par les régimes complémentaires.

Cette vision régime connaît des évolutions qui affectent fortement le système d'observation statistique. En tant que régime, nous avons pour objectif de suivre l'évolution du champ que nous couvrons. Ce champ évoluant, nous sommes nous aussi amenés à évoluer. C'est en particulier vrai suite à la liquidation unique des régimes alignés (LURA), réalisée à des fins de gestion pour faciliter la vie des retraités. Désormais, si vous avez cotisé dans l'un des trois régimes alignés (régime général, RSI ou MSA Salariés), vous pouvez obtenir votre retraite dans un régime qui la calcule pour le compte des trois régimes et vous ne percevrez qu'une seule retraite globale. Cette simplification forte pour les assurés a de nombreux impacts sur les statistiques. Depuis la mise en place de la LURA, le nombre de personnes polypensionnées a diminué, puisqu'un seul régime délivre désormais la pension. Cette évolution est beaucoup plus sensible sur le flux de nouveaux retraités que sur l'ensemble des retraités. Aujourd'hui, le fait de recevoir une pension d'un régime renseigne sur l'organisme qui assure le service, mais pas forcément sur les régimes par lesquels l'assuré est passé.

Le champ du régime général s'est élargi avec le rapprochement avec la sécurité sociale des indépendants. Les salariés et les indépendants relevant désormais du même régime, un mode de gestion unique se met progressivement en place, qui impacte l'évolution du système d'information statistique. De plus en plus, les nouveaux indépendants qui partent à la retraite sont gérés avec les outils de liquidation des retraites du régime général salariés et donc se retrouvent dans les systèmes d'information correspondants. Nous ne maintiendrons donc plus deux systèmes d'information différents, l'un se déversant progressivement dans l'autre. En 2020, 15 000 retraites d'indépendants ont ainsi été liquidées par les outils salariés et non par ceux du RSI. Au fil de cette transition, nos statistiques évoluent aussi. Nous ne cherchons pas à reconstituer deux populations différentes définies selon l'organisme de liquidation ; nous cherchons à développer un système d'information statistique unique autour de l'assuré et des retraités pour les décrire le plus complètement possible. Ce changement nous amène aussi à nous poser de nombreuses questions, en particulier sur la notion de retraité ancien salarié ou ancien indépendant. La définition ne dépend plus du régime liquidateur ; il faut mener une analyse des bases carrières. Au total, les régimes qui vous versent une pension ne correspondent pas forcément à tous les régimes par lesquels vous êtes passé, et ils renseignent de moins en moins sur votre parcours.

Au cœur de l'activité des régimes figurent les prévisions sur les dépenses de ces régimes dans leur champ actuel. Cette activité génère des travaux importants, qu'il s'agisse des deux Commissions des comptes de la sécurité sociale par an, des projections pour le COR à l'horizon 2070 chaque année ou des demandes de simulation des réformes pour le ministère ou d'autres institutions. L'outil PRISME de microsimulation a fortement progressé sur la période récente, d'abord suite à la complexification de la législation. Être capable de faire de bonnes projections sur le régime général exige de plus en plus de comprendre ce qui se passe dans les autres régimes, puisque dans un nombre croissant de dispositifs, la retraite du régime général dépend des autres régimes, que ce soit pour le minimum contributif, la LURA ou l'impact des coefficients de solidarité AGIRC-ARRCO par exemple. Nous avons donc étendu peu à peu le champ du modèle et nous produisons désormais des résultats tous régimes. Pour toutes ces prévisions, il est essentiel de pouvoir nous appuyer sur des données qui ne figurent pas de manière native dans les régimes de retraite, notamment des données sur les ressources. Pour un certain nombre de prestations comme les pensions de réversion ou le minimum vieillesse, les ressources sont en effet essentielles pour bien prévoir. Nous avons donc besoin que l'accès à de telles données par les régimes se développe.

Nous avons aussi réalisé de nombreux travaux d'études et d'évaluation. Sur les retraités, nous disposons de bases exhaustives, ce qui nous permet de réaliser une analyse fine par génération. Nous avons mené des opérations de rapprochement avec d'autres régimes pour éclairer la période un peu compliquée entre l'activité et la retraite, notamment pour observer les personnes qui cumulent emploi et retraite. Ce phénomène n'est pas anecdotique, puisque 12 % des retraités du régime général reprennent une activité

salariée à un moment ou à un autre de leur retraite. Ces informations exhaustives nous servent aussi à mieux décrire les retraités en retraite progressive, qui restent assez peu nombreux (2 %). Nous nous attachons à aller au-delà des moyennes pour faire des typologies, des catégories. En matière de santé, par exemple, nous avons travaillé à partir de l'enquête Motivations de départ à la retraite pour montrer que les problèmes de santé sont mis en avant par un assuré sur cinq pour expliquer son départ à la retraite.

S'agissant de la mise à disposition des données, nous avons continué de développer l'open data. Depuis mi-2013, notre site internet met à disposition de nombreuses données sous forme de tableaux croisés. Nous avons développé la data-visualisation à partir de 2016. En 2017 nous avons ouvert un nouveau site Data.Cnav.fr comprenant des séries longues (depuis 50 ans). A titre d'illustration, la série sur les âges de départ à la retraite fait apparaître qu'actuellement, on part plus tôt à la retraite qu'avant le passage à la retraite à 60 ans. Bien sûr, ces données ne répondent pas à l'ensemble des besoins, mais nous disposons d'une palette de solutions de mise à disposition des données pour répondre à la variété des besoins. Pour les chercheurs qui souhaitent travailler sur les données du régime général pour des problématiques de retraite, par exemple, nous privilégions une collaboration étroite avec nous. Ces questions nous intéressent de prime abord et concernent des données de gestion qui restent très complexes dans leur utilisation. Par ailleurs, nos données sont exhaustives et très riches, mais les informations sur la retraite ne concernent que le régime général et nous avons très peu d'informations sociodémographiques et aucune dimension « ménage ». Pour permettre des exploitations plus complètes, ces données sont largement mises à la disposition d'organismes tiers qui vont les enrichir avant de les rediffuser. Nous participons par exemple à enrichir les sources informations de la Drees (EIC, EIR...) ce qui permet notamment aux utilisateurs d'avoir une vision tous régimes. Nous mettons aussi nos données à disposition de la statistique publique *via* le dispositif FILOSOFI ou les enquêtes menées auprès des ménages afin que les données sur le minimum vieillesse soient de plus en plus présentes dans l'ensemble des données de la statistique publique. Nous enrichissons aussi de plus en plus les enquêtes que nous réalisons avec la Drees.

De nombreuses demandes d'accès aux données de carrière nous sont adressées pour retracer les parcours sur longue période, sans préoccupation particulière liée à la retraite. Nous alimentons la cohorte Constances et nous travaillons avec Santé publique France, notamment dans le cadre du projet « SICAPRO » (Surveillance de l'incidence des cancers professionnels), afin d'identifier les entreprises dans lesquelles les personnes atteintes d'un cancer sont passées. Les données de retraite sont souvent utilisées pour accéder à des séries longues de données de carrière (DSN...) non accessibles par ailleurs. Enfin, nous répondons à chaque demande de chercheur. En général, ces demandes nécessitent des extractions spécifiques du système de gestion, puisque nous n'avons pas de système unique avec l'ensemble des données. Le travail d'unification des bases de données se révèle très lourd en gestion. Ainsi, pour les données carrières, l'intégration du régime général dans le RGCU en 2020 a représenté 6,5 milliards de données à basculer, 6 ans de travail et plus de 120 000 jours/hommes.

Les régimes de retraite ont la particularité de suivre un champ très évolutif, difficile à appréhender pour les utilisateurs qui ont tendance à s'intéresser à un type de population. Pour la réalisation de nos missions, nous sommes très intéressés par tous les systèmes d'information construits notamment par la Drees pour améliorer notre capacité d'observation. Dans la mise à disposition des données, nous essayons de trouver la réponse la plus efficace compte tenu des besoins et de la nature des demandes.

Antoine BOZIO

Merci pour cette présentation qui permet de voir les évolutions réalisées au cours des dernières années sur les données de la CNAV. Sur l'accès aux données pour les chercheurs, je ne suis pas totalement convaincu par l'argumentation. Je pense que nous pourrions quand même faire mieux et mettre à disposition, comme l'ont fait la Drees ou d'autres organismes de sécurité sociale, des données exhaustives pour pouvoir travailler sur des aspects spécifiques qui, au sein d'un régime, demandent de mobiliser des données très importantes. La DGFIP a donné assez largement accès à ses données *via* le CASD. La CNAF l'a fait aussi. Nous avons l'impression que nous pourrions attendre, compte tenu de la richesse des données de la CNAV, qu'elle permette aussi des exploitations plus riches. Avons-nous un horizon pour une diffusion accrue ?

Pascale BREUIL

Nous pouvons toujours progresser. Nous avons la particularité que nous sommes un régime. La mise à disposition des données s'opère aussi par la Drees. Avons-nous intérêt à payer deux fois le coût de la mise à disposition pour obtenir d'une part des données limitées au régime général et d'autre part des données

tous régimes ? J'ai l'impression que sur certains sujets, nous avons plutôt intérêt à viser la solution la plus efficace.

Antoine BOZIO

Je ne pense pas que les données de l'EIR, même dans sa version élargie, permettent de réaliser les mêmes exploitations que les données des caisses. Je n'arrive pas très bien à voir les motivations, d'autant que de nombreux travaux ont été menés à partir de ces bases de données. Il faudrait faciliter leur accès dans un cadre sécurisé.

Pascale BREUIL

Je ne nie pas l'intérêt de principe. Pour autant, sur les données de carrière, nous n'avons pas de base de données exhaustive pour des utilisations statistiques. Pour l'instant, nous travaillons sur un échantillon, dans l'attente de mise en place du RGCU. De mon point de vue, ce dernier a vocation à être ouvert très largement à l'ensemble des chercheurs. L'exercice peut sembler simple de l'extérieur, mais créer des systèmes d'information avec l'ensemble des données se révèle extrêmement lourd. Cela se fait lors des refontes des systèmes de gestion. Nous construisons désormais en tant qu'opérateur des systèmes d'information tous régimes dans les règles de l'art que nous pourrions ouvrir plus facilement. Pour l'instant, nous avons des briques très riches, mais elles restent partielles. Nous instruisons les demandes des chercheurs et jusqu'à présent, nous avons répondu à toutes les demandes qui nous étaient adressées.

Benoît ROBIN, CGT-FO

Merci pour ces présentations extrêmement riches et claires. J'ai bien entendu les demandes émanant des chercheurs qui participent à ces avancées non négligeables du système d'information. D'autres entités forment-elles des demandes aussi précises et pointues ?

Pascale BREUIL

Je suis directrice statistique et recherche et j'ai une vision beaucoup plus claire des demandes formulées à des fins de recherche. La CNAV se trouve au sein de l'écosystème de la protection sociale dans lequel se nouent de nombreux échanges à des fins de gestion ou d'ouverture des droits.

du service des retraites de l'Etat / DGFIP

Philippe CHATAIGNON, Service des retraites de l'Etat (SRE)

Le SRE participe pour la première fois à cet échange, puisque nous n'étions pas présents en 2016. Le Service des retraites de l'Etat emploie 500 personnes, localisées à Nantes, Guérande et La Rochelle. Nos affiliés sont les fonctionnaires titulaires civils de l'État, les magistrats et les militaires.

Les régimes entrent de plus en plus dans une logique de service. L'importance des polyaffiliés fait que, de plus en plus, chaque régime sert une population indépendamment des droits qu'il collecte pour sa partie propre. Nous assurons les services classiques d'un régime de liquidation. Nous avons aussi un service un peu particulier, l'ENSAP, l'espace numérique sécurisé des agents publics, où chaque fonctionnaire peut désormais retrouver son bulletin de paie dématérialisé, chaque retraité son bulletin de pension dématérialisé et chacun peut consulter son compte individuel retraite à tout moment et faire sa demande de départ en ligne. Conséquence de la réforme de la gestion, le SRE reçoit désormais directement quasiment l'ensemble des demandes de départ en retraite.

Le bureau statistique du SRE a une particularité : il a également la responsabilité budgétaire, au sein du budget de l'Etat, du compte d'affectation spécial pensions qui retrace l'ensemble des dépenses en matière de pensions de l'Etat, soit 60 milliards d'euros, plus que le budget de l'Éducation nationale. Nous sommes en charge des prévisions de court terme pour les lois de finances et de long terme dans le cadre des travaux du Conseil d'orientation des retraites.

Dans le monde statistique, une petite révolution est en cours avec l'arrivée des logiciels open source et donc gratuits, qui créent une démocratisation des possibilités de traitement statistique et facilitent l'accès aux

outils. Nous migrons massivement sur le logiciel R pour l'ensemble de notre production statistique, ce qui présente quelques conséquences en termes de facilitation du travail collectif.

Notre production bénéficie du label de la statistique publique. Ce label a été renouvelé fin 2017. A cette occasion, le Comité du label a formulé plusieurs recommandations sur la documentation, la profondeur historique, la diversité des thèmes et d'autres éléments de diffusion qui pouvaient être améliorés. Ces recommandations ont entraîné une refonte complète de notre diffusion en ligne sur le site retraitesdeletat.gouv.fr, accompagnée par la mise en ligne de cube de données sur data.economie.gouv.fr, l'open data du ministère de l'Économie et des Finances. Nous avons très nettement enrichi notre diffusion. Avec le logiciel R, nous construisons en amont nos bases de données et la diffusion est très rapide. Nous pouvons ainsi diffuser les données de l'année N de manière provisoire à la fin du mois de janvier N+1. Le budget de l'État nous obligeant à cette sortie extrêmement rapide, nous avons mis en place de nouveaux processus de production et de diffusion statistique pour y répondre.

Concernant la réforme systémique des retraites, nous avons travaillé avec la CNAV et la Drees. Dans ce cadre, le modèle PRISME a été étendu aux fonctionnaires et nous avons œuvré à la prise en compte des particularités de cette population et de ses modalités de calcul de la retraite. Pour notre part, nous nous sommes concentrés sur les populations spécifiques. Pour les enseignants, par exemple, le faible taux de prime pouvait les faire apparaître comme les « perdants » de la réforme. Nous avons étudié dans quelle mesure une augmentation du taux de prime pouvait compenser certains effets. Nous avons aussi travaillé sur la catégorie active (policiers, douaniers, instituteurs) qui peut partir plus tôt ou bénéficier de bonifications. Enfin, nous avons géré la particularité des militaires et en particulier la conversions des actuelles bonifications (cinquième, campagne, services sous-marins ou aériens...)

Toujours dans le cadre de la réforme, nous avons mis en place un modèle spécifique développé en R pour simuler l'intégration des primes dans l'assiette de cotisation, le calcul des points et la liquidation, ainsi que pour analyser la transposition des droits existants. Ces travaux, réalisés pour le bénéfice du Haut-commissariat à la réforme des retraites, ont fait progresser notre connaissance des données des comptes individuels retraite concernant les affiliés non retraités. En interne, un serveur R partagé a été mise en place, permettant le partage du module de calcul sur la carrière-type avec la direction du Budget, la direction du Trésor, le ministère de l'Éducation nationale, la caisse de retraite de la SNCF, la CNIIEG (caisse nationale des industries électriques et gazières) et la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales). Chacun de ces acteurs pouvait élaborer des grilles de carrières-types en respectant un format commun et le moteur de calcul centralisé fournit des résultats avec la garantie que les seules différences sont liées à des différences dans les grilles. Lorsque qu'on compare des résultats provenant de différents acteurs, les différences peuvent provenir des données ou des méthodes et programmes utilisés. En l'occurrence, les écarts ne pouvaient résulter que des variantes sur les grilles, ce qui a été perçu comme un atout par les utilisateurs qui étaient dans une logique de comparaison des impacts sur différentes catégories.

Enfin, notre priorité actuelle consiste à mettre l'accent sur l'exploitation statistique des comptes individuels retraite, c'est-à-dire de la base des carrières de la fonction publique. Les travaux sur la réforme ont mis en évidence le besoin de mieux connaître et mieux mesurer les droits acquis et ceux en cours d'acquisition. Il s'agit de garantir que les droits acquis peuvent être conservés sous une forme ou une autre lorsque la réforme se mettra en place. Pour la fonction publique, la spécificité des comptes individuels retraite est liée à la carrière des fonctionnaires. Nos comptes ne font pas apparaître des salaires avec des primes, mais des indices, des grades, des quotités de travail, des positions statutaires, des validations de services auxiliaires, des bonifications. Tous ces éléments sont spécifiques à la fonction publique et expliquent le fait que le SRE sera sans doute l'un des derniers régimes à se déverser dans le RGCU. Une carrière de fonctionnaire public d'État reste une carrière particulière par rapport à un salarié du secteur privé. Ces variables n'existent pas pour les autres catégories de salariés. A l'inverse, nous ne connaissons pas le salaire complet d'un fonctionnaire dans nos comptes individuels retraite, contrairement à la CNAV pour sa population.

En termes d'avancées, nous avons créé une nomenclature intermédiaire de grade. Les grades des fonctionnaires se révèlent assez compliqués. Il existe au moins deux nomenclatures : la nomenclature NNE que les fonctionnaires peuvent trouver sur leur bulletin de paie et la nomenclature ADAGE, une nomenclature historique gérée par le Service des retraites de l'Etat, couvrant tous les grades ayant pu exister un jour. Ces nomenclatures comportent plusieurs milliers de postes. Nous avons essayé de les unifier autour d'une centaine de positions, en nous inspirant des tableaux de la DGAFP et des nomenclatures internes à l'Éducation nationale.

Nous avons aussi travaillé pour tracer des contours administratifs et bâtir des statistiques permanentes dans un contexte où les périmètres des ministères changent régulièrement.

Nous commençons à utiliser l'unité de compte « personne » et non plus uniquement l'unité de compte « pension ». Cela permet de repérer et d'éviter les doubles comptes. Désormais, nous sommes donc capables d'identifier un retraité militaire qui a repris une carrière civile, ce que nous ne pouvions pas faire précédemment, faute de lien entre retraité et cotisant. Entre les retraités et les cotisants, nous avons aussi repéré une 3^{ème} catégorie que l'on oublie souvent, celle des « dormants », ces personnes qui ont acquis des droits, mais qui n'en acquièrent plus et qui ne sont pas à la retraite. Cette catégorie recouvre 200 000 personnes, essentiellement des militaires. Il est possible de quitter l'armée à 30-35 ans et ne percevoir une pension qu'à 52 ou 62 ans. Il peut ainsi s'écouler 30 ans entre l'arrêt d'acquisition des droits et leur liquidation.

Enfin, à titre d'illustration des progrès concernant la catégorie active, on peut représenter sur un graphique les droits acquis année par année. On constate ainsi qu'en 1990, on avait majoritairement des instituteurs et des fonctionnaires des PTT alors que les actifs d'aujourd'hui sont des policiers et des surveillants pénitentiaires. Sans la connaissance fine des droits acquis chaque année, nous n'étions pas en mesure de produire de tels graphiques.

Quant aux partenariats extérieurs, nous avons travaillé avec le SSM du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les comportements de départ des titulaires de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en particulier les enseignants-chercheurs *via* une convention d'échange de données. Les bases de gestion détaillées de pensions et de carrières portant sur les populations concernées ont ainsi été fournies au SSM. Ces travaux ont donné lieu à publication et ont été présentés aux journées de méthodologie statistique. Nous avons également livré les comptes individuels retraite à la DESE pour la mesure de l'impact du jour de carence. Des réflexions sont par ailleurs en cours avec la DGAFP. Cette source se révèle en effet très intéressante pour le SSM de la Fonction publique, puisqu'elle redonne de la profondeur historique sur les carrières des fonctionnaires. Nous avons commencé à travailler avec eux et des contacts ont été pris avec le CASD pour assurer la mise à disposition des données détaillées par ce biais plutôt que par des conventions directes, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Ces données de gestion restent très complexes et nécessitent souvent un accompagnement. Nous avons aussi travaillé avec l'Institut des politiques publiques autour de la modélisation des comportements de départ en retraite des fonctionnaires et avec l'ENSAI sur des modélisations de trajectoires salariales. Nous ne menons pas une politique de mise en ligne systématique de nos données, mais nous favorisons les utilisations par le biais de conventions d'échange de données et de partenariats pour que nos données soient accessibles dès lors que le projet s'inscrit dans une problématique d'intérêt général.

Antoine BOZIO

Merci une fois encore pour cette présentation des avancées.

Débat avec la salle

Antoine BOZIO

A l'issue de ces présentations, il apparaît assez clairement que d'importants progrès ont été réalisés au cours des dernières années sur l'information statistique en matière de retraite. Ces progrès méritent d'être soulignés, d'autant plus que tous les autres régimes ont entrepris des travaux d'amélioration, qu'il s'agisse de la CNRACL, l'IRCANTEC ou l'AGIRC-ARRCO. Nous voyons les progrès qui se dessinent avec les grandes constructions interrégimes et les travaux d'appariement que continue de mener la Drees. Il me semble néanmoins voir un écart entre la vision de moyen terme, en 2025-2026, lorsque nous aurons accès à des données de carrière interrégimes issues du RGPU et le travail actuel sur les données des régimes. Quelle est la perspective de biseau entre l'EIC et le RGPU ? A terme, l'EIR a-t-il vocation à devenir l'équivalent du RGPU pour les données statistiques sur les retraités tous régimes ? Les bases régimes ont quand même vocation à être exploitées à des fins de recherche. J'aimerais replacer cette démarche en perspective avec les évolutions législatives qui ont transformé l'accès aux données administratives à des fins de recherches et d'évaluation dans de nombreux domaines. Or la question se pose de la transcription de ces évolutions législatives dans les modes d'accès et de diffusion de ces données.

Franck ARNAUD

A ce stade, pour moi, la grande différence entre l'EIR et le RGPU tient à la taille de l'échantillon. L'EIR A ce stade, pour moi, la grande différence entre l'EIR et le RGPU tient à la taille de l'échantillon. L'EIR constitue un échantillon quand le RGPU a, par définition, vocation à être exhaustif. Je ne suis pas assez au clair sur ce sujet aujourd'hui. Nous n'avons pas encore totalement mené la réflexion et je ne sais pas dans quelle mesure l'extension de la taille d'échantillon de l'EIR représenterait un gain si important. Aujourd'hui, le volume n'est pas du tout négligeable, même s'il ne permet pas une analyse très fine des sous-catégories. Si nous faisons une analyse coûts/bénéfices de cette extension, je ne suis pas certain que l'évolution serait extrêmement rentable. Pour les régimes, ces exploitations ne sont pas non plus neutres en termes de coûts. Je comprends l'argument, mais je reste un peu dubitatif. Nous nous sommes posé la question en interne en préparant l'EIR, les possibilités techniques nous permettant aujourd'hui d'augmenter fortement la taille de l'échantillon, mais nous avons considéré que la taille était déjà assez respectable. Nous pourrions y réfléchir pour la suite.

Sur l'EIC, en revanche, l'articulation avec le RGPU se pose réellement, mais il est difficile d'en parler tant que nous n'avons pas vu le RGPU. Je sais que certaines activités que nous réalisons avec l'EIC sont d'ores et déjà programmées dans le RGPU. Je suis relativement confiant sur le fait que les statistiques produites par le répertoire seront de qualité. Du point de vue des cotisants, le RGPU constitue sans doute la solution d'avenir.

Pascale BREUIL

Je partage ces propos. Sur les carrières, le RGPU a constitué une avancée majeure et on peut sans doute ne pas attendre 2025 pour le mettre à la disposition des chercheurs. Avec le RGPU, contrairement aux systèmes de gestion internes, nous avons gommé toute la dette technologique et nous avons fait table rase des difficultés de non-documentation des données. Nous parlons de 40 ans de retraites. De fait, nos données embarquent 40 ans d'évolution des systèmes législatif et de gestion.

Le RGPU est fait dans l'état de l'art. Lorsque nous disposerons des données AGIRC-ARRCO, SSI et MSA, nous pourrions les mettre à disposition. L'outil a été conçu pour cela. La difficulté réside plutôt dans tous les systèmes d'information qui n'ont pas été conçus pour cela et qui ne couvrent que le régime général. Pour eux, le rapport coût-bénéfice paraît limité, puisque nous répondons déjà à toutes les demandes. Il nous paraît important de prioriser le développement des sources tous régimes.

Sur l'EIR, la question se pose effectivement de savoir si l'augmentation de la taille de l'échantillon, coûteuse, serait utile. Je n'en suis pas persuadée.

L'échange interrégimes de retraités (EIRR) a été conçu pour la gestion. Au départ, il n'était même pas prévu dans les textes de loi qu'il puisse être utilisé à des fins statistiques. Il n'était pas non plus conçu pour des fins statistiques pour des raisons en rapport avec la loi Informatique et Libertés. Suite à nos échanges avec la CNIL, nous n'avons pu conserver que quatre montants de retraite dans le fichier. Nous avons donc fait le choix de ne pas conserver les montants revalorisés. Ainsi, l'EIRR ne comporte que les montants non revalorisés et ne couvre pas l'ensemble des retraites. Les outils ne sont pas toujours conçus pour être réutilisés à des fins statistiques et les dispositions juridiques qui les régissent ne nous permettent pas forcément de disposer de l'ensemble des informations que nous souhaiterions à ces fins statistiques.

Louis ERB, CGT

Merci pour ces présentations. Les organisations syndicales sont des utilisatrices régulières des statistiques relatives aux retraites. Je souhaitais faire un rapide retour sur la mobilisation des retraites de 2019-2020. A l'occasion de la présentation de la réforme des retraites, le gouvernement a multiplié les imprécisions, les coups de communication. L'étude d'impact en avait constitué un bon exemple, avec des réactions assez unanimes pour en dénoncer les incohérences et les inexactitudes. Le Conseil d'Etat avait alors rappelé l'obligation d'objectivité et de sincérité dans la publication du document.

C'est dans ce cadre qu'un collectif d'agents mobilisés au sein de la statistique publique, « Des chiffres et des luttes », soutenu par la CGT, a vu le jour au sein de l'Insee, la Drees, la Dares et la Depp. En se servant simplement des informations disponibles, ce collectif a produit différentes synthèses à destination du grand public. Entre décembre et mars, six publications avaient vu le jour sur différents aspects de la réforme des

retraites : l'emploi des seniors, les sources possibles de financement des retraites, l'indicateur de revenu d'activité, les inégalités d'espérance de vie, les inégalités femmes/hommes. Ce collectif a fait apparaître en creux certaines carences sur la question de l'accessibilité des données de retraite et renouvelé un besoin d'études et d'informations objectives et scientifiques.

Je souhaitais vous demander votre avis sur ces trois aspects. Quelles sont les articulations entre vos différentes institutions ? Caisses de retraite, SSM, services de gestion, comment arrivez-vous à travailler ensemble ? Comment permettez-vous la démocratisation du débat et la vulgarisation des termes très techniques employés (assiette, taux, droits directs, droits dérivés, polypensionnés, etc.) ? Est-il possible de renforcer les publications et de progresser sur la diffusion d'indicateurs statistiques ? Enfin, sur l'indépendance de la statistique publique, vous avez une fois encore montré la qualité de votre travail et les améliorations apportées sur les systèmes d'information à destination des pensionnés, qui disposent désormais d'informations de plus en plus fiables et rapides sur leur carrière. Comment progresser aujourd'hui avec la recherche, les organisations syndicales et la société civile ?

Franck ARNAUD

Vous avez effectué un rappel utile. Il existe différentes organisations avec différents statuts : la statistique publique avec l'Insee, la Drees et la Dares, les caisses de retraite au sens large, les organismes de recherche, le grand public, directement ou représenté par des intermédiaires que peuvent être par exemple les organisations syndicales, et la sphère politique avec les cabinets. Je pense qu'un acteur joue un rôle extrêmement important au milieu de cet écosystème : le Conseil d'orientation des retraites qui anime des réunions mensuelles thématiques et des groupes de travail plus ponctuels. Depuis sa création en 19997, il a énormément contribué à l'amélioration des connaissances sur le système de retraites. Les acteurs se croisent aussi régulièrement en bilatérale sur certaines opérations, pour des travaux limités à certains publics ou au niveau du Cnis.

Permettre la démocratisation du débat me paraît effectivement essentiel. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du système statistique public dans son ensemble. La Drees réalise un travail non négligeable avec son panorama sur les retraites et les retraités. Nous restons très ouverts à toute suggestion d'amélioration. De fait, notre panorama évolue ; pour l'édition 2018 par exemple, nous avons ajouté une fiche sur le niveau de vie des retraités, qui complète l'analyse des seules pensions individuelles de retraite en tenant compte de l'ensemble des revenus des ménages. Le Conseil d'orientation des retraites a également fait un travail très intéressant sur ces sujets et nous avons pu noter des progrès dans la qualité des rapports fournis. Je pense néanmoins que la retraite reste un domaine assez compliqué et qu'il existe un coût d'entrée dont nous pouvons difficilement faire l'économie.

Quant à l'indépendance de la statistique publique, je ne suis pas un spécialiste de la question. L'étude d'impact était un document de communication gouvernementale. La Drees y a contribué, de même que la CNAV et le SRE. Il n'était pas signé par la Drees.

Yves GUEGANO, Cour des comptes

Merci pour ces présentations qui montrent que nous avons réalisé de nombreux progrès en matière de données de retraite et d'exploitation. Philippe Chataignon a bien montré la difficulté qui existe dans le secteur public pour reconstituer l'intégralité des rémunérations, traitements et primes. Des rapprochements sont-ils envisagés avec le régime additionnel de la fonction publique (RAFP) pour réconcilier l'ensemble de la rémunération des fonctionnaires ? Par ailleurs, j'étais très intéressé par les développements récents et je trouve que le SRE devrait publier davantage ses travaux. Vous pourriez diffuser beaucoup plus de résultats sur les investissements réalisés sur les outils et les données.

Philippe CHATAIGNON

Nous avons des travaux en commun avec le RAFP, en particulier sur la mortalité différentielle de la fonction publique, mais ils ne répondent pas entièrement à la question. Chaque régime ne reçoit que ce qu'il a à en connaître. Or toutes les primes n'entrent pas dans l'assiette du RAFP : il y a un plafond à 20 % du traitement l'indiciaire. La connaissance est donc tronquée. Nous espérons obtenir une connaissance plus complète des primes via la DSN, mais le SRE a décidé de conserver un dispositif spécifique d'alimentation de ses CIR en raison du coût d'adaptation de la DSN, sauf si une réforme systémique des retraites se met en place, entraînant une refonte complète de la DSN. Cette connaissance parcellaire des primes risque donc

de perdurer. Dans le cadre des travaux sur la réforme et de la nomenclature des grades que nous avons conçue, nous espérons pouvoir travailler avec la DGAFP pour obtenir des taux de prime moyens que nous pourrions injecter dans nos modèles de microsimulation. Sans nous donner une vision exhaustive, ils permettraient d'améliorer la connaissance.

Sur les publications, je partage votre remarque. Nous ne sommes qu'un petit bureau par rapport aux autres acteurs en présence et nous ne publions pas d'études. Notre production se limite aux documents budgétaires dont les réponses aux questions parlementaires. Nous participons aussi aux travaux du COR. Ce qui se rapproche le plus d'une publication d'études est le « Jaune Pensions », édité et mis en ligne tous les ans, que nous réalisons avec la direction du Budget. L'enrichir d'un certain nombre de sujets d'étude me semble constituer la voie la plus réaliste d'une plus large diffusion de nos travaux d'analyse.

Proposition d'avis

Isabelle ANXIONNAZ

Nous vous proposons l'avis suivant :

La commission a pris connaissance du système statistique en matière de retraites.

Elle constate que le système s'est étoffé depuis la dernière commission consacrée à ce sujet en octobre 2016, notamment en termes d'évolution et d'enrichissement des enquêtes et des études et souligne les différents ponts créés entre les producteurs de données et la complémentarité des approches (données sur le minimum vieillesse de la Cnav pour enrichir le fichier Filosofi de l'Insee ou des enquêtes après des ménages, données individuelles retraite de la Cnav pour échantillonner ou enrichir des enquêtes de la Drees [bénéficiaires de minima sociaux, motivations de départs à la retraite, Care] ou encore comme base d'appariement pour retracer des carrières ou des parcours [cohorte Constances], prise en compte des fonctionnaires dans le modèle Prisme de la Cnav).

La commission souligne et encourage la mise en place d'outils permettant d'avoir une vision globale des retraites comme le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) mis en place par le GIP Union retraite qui devrait renforcer un pilotage stratégique des régimes de retraite ou la création par la Cnav d'une base regroupant les retraités salariés et indépendants, traduisant une transition progressive vers un champ de gestion unique.

Cependant, la commission considère que les données administratives existantes constituent une source insuffisamment utilisée et souhaite que leur exploitation statistique soit accrue, dans un partage d'intérêt statistique et de gestion.

Enfin, la commission regrette que les données individuelles des caisses de retraite (dont la Cnav et le SRE, parmi d'autres) ne soient pas plus accessibles à des fins de recherche et d'évaluation, malgré les avancées législatives récentes. Elle recommande de faciliter l'accès à ces données administratives par la procédure du comité du secret statistique et *via* les dispositifs d'accès sécurisés distants aujourd'hui disponibles.

Kamel GADOUCHE

Pour donner une note positive au dernier paragraphe, je tiens à signaler que début 2020, la Drees a ouvert l'accès à ses données et documentations *via* le comité du secret et la CASD. Une convention a été signée à cet effet. Je confirme également que des échanges se sont noués avec la DGAFP. Nous pouvons les reprendre en bilatérale si Frédéric Tardieu a changé de poste.

Pascale BREUIL

Au 2^{ème} paragraphe, le RGCU ne permet pas d'avoir une vision globale des retraites, mais des carrières. L'une des ambiguïtés que j'ai signalées découle justement du fait que nous nous servons d'un outil conçu pour les carrières. La comitologie autour du RGCU se révèle très compliquée. Je ne rentrerais pas dans l'avis dans le détail de cette comitologie et, si Stéphane Bonnet en est d'accord, je retirerais l'expression « mis en place par le GIP Union retraite »

Stéphane BONNET

Tout à fait. La comitologie comprend de nombreux acteurs et la DSS est très attentive à être bien identifiée comme le maître d'ouvrage stratégique du sujet. Il serait donc préférable de ne pas indiquer les acteurs qui interviennent. Au lieu de retraites, il faudrait effectivement parler des carrières des assurés, une expression plus large.

Pascale BREUIL

Je ne suis pas sûre que nous puissions parler d'un pilotage stratégique des régimes de retraite.

Sur le dernier paragraphe, j'entends le principe général d'une très large mise à disposition des données, que je partage, mais il faudrait être plus précis sur les besoins à satisfaire. La Drees consent de nombreux efforts pour mettre à disposition des données statistiques. Faire la même chose pour obtenir uniquement des données sur le régime général reviendrait à supporter deux fois le coût. C'est en travaillant sur la mise à disposition du RGCU ou la constitution d'une base RG-SSI que nous pourrions le mieux satisfaire les demandeurs.

Si vous avez identifié des questionnements précis, je vous invite à nous en faire part. Si nous restons sur des souhaits que nous partageons tous en général, compte tenu de nos moyens restreints, nous risquons de ne pas proposer la réponse la plus adéquate. Examinons déjà la façon dont tous les progrès réalisés pour l'EIR et l'EIC vont répondre aux besoins et identifions d'éventuels trous dans la raquette. Dans l'intervalle, nous traiterons les demandes particulières.

Benoît ROBIN

J'avais la même observation sur la citation du GIP. Vous faites référence au Moyen terme 2019-2023. Certains éléments mériteraient peut-être de remonter dans l'avis.

Antoine BOZIO

Dans le dernier paragraphe, nous pourrions mentionner explicitement le fait que les données de carrières du RGCU vont devenir assez rapidement l'outil principal commun consolidé de diffusion en matière d'informations de retraite et indiquer que la commission souhaite qu'une exploitation statistique du RGCU soit permise avant l'intégration complète de tous les régimes, dès lors que l'AGIRC-ARRCO, la CNAV et les principaux régimes du secteur privé couvrant une grande partie des assurés y seront rassemblés.

Néanmoins, je ne suis pas totalement convaincu sur l'état existant des informations sur les retraités actuels. Loin de moi l'idée de favoriser les doublons d'informations et de coûts, mais j'ai dû mal à comprendre. Certains aspects d'études ne sont pas possibles avec l'EIR, dont l'échantillonnage ne suffit pas pour examiner de manière approfondie certains sujets concernant des populations plus restreintes ou la mortalité différentielle. Les travaux qui peuvent être réalisés avec des bases de données exhaustives permettent de mesurer des choses que nous ne pouvons pas mesurer avec des échantillons.

Certes, il faut limiter les coûts, mais tout en permettant d'apporter les informations demandées pour le débat sociétal sur l'impact de nos systèmes de retraite. A coûts limités, pouvons-nous donner, *via* les dispositifs existants, des accès sécurisés aux bases aujourd'hui utilisées au sein des régimes ?

Pascale BREUIL

Notre stratégie de mise à disposition des données passe beaucoup par les autres, *via* la dimension inter-régimes et les appariements. Pour de nombreuses études, si vous n'avez que les données du régime général, vous n'avez finalement qu'une vue partielle en matière de retraite. A ce stade, nous répondons plutôt à des demandes ponctuelles. Sur la mortalité différentielle, par exemple, nous avons répondu à une demande de l'Ined qui cherchait à étudier la mortalité des personnes qui retournaient dans leur pays. Pour ce faire, nous avons été contraints de réaliser un développement informatique particulier. Nous ne disposons pas d'une base en interne permettant nativement de répondre à l'ensemble des demandes des chercheurs. Je pense qu'il faudrait encourager à terme la constitution de bases de données tous régimes de plus en plus riches. Dans l'intervalle, nous continuerons à répondre aux demandes ponctuelles.

Antoine BOZIO

Nous pourrions indiquer « *faciliter un accès à des fins d'exploitations statistiques du RGCU* ».

Isabelle ANXIONNAZ

Nous pourrions peut-être conserver la phrase « *elle recommande de faciliter l'accès à ces données administratives (...)* » et ajouter « *lorsque les besoins ne sont pas couverts par d'autres moyens* ».

Pascale BREUIL

Je serais plus positive que « *la commission regrette que les données individuelles ne soient pas plus accessibles* ». Nous diffusons quand même énormément nos données, par le biais d'autres acteurs qui les enrichissent par appariement avant de les rediffuser au bénéfice de tous ou en réponse à des demandes directes. Il faudrait mettre en avant le besoin de ce type de bases plus riches pour les chercheurs et prévoir que les demandes qui ne peuvent pas être satisfaites par d'autres sources existantes puissent continuer d'être traitées par les régimes de manière adaptée en fonction des sujets. La plupart des demandes nécessitent en effet un projet informatique *ad hoc*.

Françoise MAUREL

Je suggère de remplacer « *la commission regrette que les données (...) ne soient pas plus accessibles* » par « *ne soient pas directement accessibles à des fins de recherches et d'évaluation lorsque les données ne sont pas accessibles par un autre moyen* ».

Pascale BREUIL

Encore une fois, je n'ai pas eu connaissance de besoins qui n'aient pas été satisfaits. Je comprends le principe général : plus nous mettons de données à disposition, plus nous permettons les exploitations. Pour autant, je n'ai pas entendu dans cette commission s'exprimer des besoins précis. Il me semble que nous mettons donc à disposition nos données de manière adaptée et que nous devons rester attentifs à ce que les demandes potentielles qui seraient non servies par ce biais puissent l'être par le dispositif futur, avec des informations interrégimes de qualité, documentées et accessibles à tous.

Philippe CHATAIGNON

Je rejoins Pascale. Le terme « *regrette* » me gêne un peu, car il donne l'impression que nous ne le faisons pas. Or côté SRE, toutes les demandes à des fins de recherches et d'évaluation ont été servies. La remarque d'Antoine Bozio portait plutôt sur l'existence de l'ensemble des données individuelles sur les retraités. J'indiquerais plutôt : « *la commission constate que des données individuelles sont mises à disposition par la Cnav et le SRE, mais recommande...* »

Je reconnais qu'un échantillon de 600 000 personnes peut suffire pour des études nationales, mais pas pour travailler sur les départs à la retraite des enseignants-chercheurs par exemple. S'il existe un besoin d'une base unifiée à des fins statistiques de l'ensemble des retraités de l'ensemble des régimes, il faut l'écrire et désigner un pilote. Il ne suffit pas que chacun déverse son flot de données dans un endroit. La démarche prend du temps. Avec le RGCU peut se dessiner une base de carrières unique. Le côté cotisant sera servi de manière exhaustive. Si la commission considère qu'il faut mettre en place un système symétrique du côté des retraités, il faut l'exprimer plus clairement dans l'avis.

Antoine BOZIO

Je propose que nous retirions la phrase : « *enfin, la commission regrette* » et d'indiquer : « *la commission recommande que les données du RGCU puissent être accessibles et exploitées à des fins de statistiques et de recherches avant la complétude de l'outil RGCU* », ce qui permet de rappeler à la fois le progrès apporté par ce dispositif et le fait que nous aimerions qu'il soit exploité avant 2026.

Philippe Chataignon a bien résumé le sens de ma question. Quelle est la stratégie pour couvrir l'information des retraités ? Faut-il privilégier la piste EIR ou constituer l'équivalent du RGCU du côté des retraités ? Du

point de vue de la gestion, le RGCU est structurant. A l'inverse, le fait d'avoir une caisse unique de retraités présente moins d'intérêt en termes de gestion.

J'écoute assez attentivement vos retours. La commission visait à clarifier les éléments stratégiques sur le développement de l'information statistique sur les carrières et les retraités. L'avis de la commission n'a pas forcément besoin de trancher la question. Je souhaite que l'avis exprime le souhait de progresser dans le développement de l'information tous régimes et je suis tout à fait prêt à entendre que l'EIR apparaît peut-être comme la matrice la plus pertinente aujourd'hui.

Franck ARNAUD

Ma réflexion n'est pas totalement aboutie à ce stade, mais je ne partage pas tout à fait cette appréciation qu'un EIR exhaustif soit une piste intéressante à terme. En outre, si l'EIR vise effectivement à proposer un cadre harmonisé à l'ensemble des régimes et intègre certaines dispositions spécifiques à certains régimes de retraite (je pense par exemple aux départs pour la catégorie active de la fonction publique), il n'est pas souhaitable qu'il rende compte de l'intégralité des spécificités de chacun des régimes. Ce n'est pas la philosophie de l'EIR aujourd'hui et ce n'est pas forcément ce que j'avais en tête. Pour autant, il appartient au Cnis de fixer le moyen terme. J'estime qu'il y a une complémentarité entre l'EIR, tous régimes par construction, et les données des régimes, exhaustives sur leur champ et qui tiennent compte de l'ensemble des particularités. Si nous décidons qu'il faut tendre vers l'équivalent du RGCU du point de vue des retraites, avec un détail plus grand que l'EIR, intégrant les spécificités fines de chacun des régimes, je peux entendre le message. Je reste cependant réservé sur l'idée d'un EIR « à tout faire », qui pourrait remplacer les données des caisses et satisfaire tous les besoins des utilisateurs.

Pascale BREUIL

J'aurais bien indiqué : *« la commission note les efforts de développement et de mise à disposition de l'EIR et constate que la Drees lance des réflexions sur l'évolution de l'EIR dans le cadre inter-régime. Elle recommande que les besoins non satisfaits par l'EIR soient satisfaits par les régimes »*.

Benoît ROBIN

J'approuve la reformulation du dernier paragraphe au vu de la discussion que nous avons eue. Le terme « *recommande* » me semble nettement plus approprié que celui de « *regrette* ». Sur l'autre partie, ne devrions-nous pas seulement encourager une réflexion ?

Antoine BOZIO

Je pense qu'il s'agit effectivement une bonne façon de terminer cet avis.

« La commission recommande que les données du RGCU soient accessibles à des fins de recherches avant la complétude de celui-ci. Elle encourage qu'une réflexion soit menée sur le développement d'informations statistiques interrégimes sur les retraités ». Cette réflexion peut se traduire de manière différente : soit par la mobilisation accrue des données des régimes, soit par l'élargissement des données interrégimes telles qu'elles sont conçues aujourd'hui dans l'EIR. Sur ces données interrégimes, il faudrait insister sur le caractère plus exhaustif et plus complet que les données actuelles. Pourrions-nous ajouter les informations statistiques « *exhaustives* » pour marquer la différence avec l'EIR actuel ?

Pascale BREUIL

Je ne sais pas si l'exhaustivité constitue la bonne réponse. Pour moi, il faudrait bien identifier les besoins non satisfaits. On pourrait se limiter à « *plus complets* »

Antoine BOZIO

Je comprends bien. En même temps, nous encourageons une réflexion ; nous ne formulons pas de recommandation spécifique. Il s'agit de réfléchir à la façon de mobiliser soit les données exhaustives des caisses, soit un dispositif plus complet au niveau de l'EIR.

Isabelle ANXIONNAZ

La phrase reste très large, puisque la réflexion doit être menée à partir des besoins exprimés.

Pascale BREUIL

Pour moi, ces besoins restent à exprimer. Pour l'instant, j'ai le sentiment de répondre à toutes les demandes qui parviennent jusqu'à nous. Je peux imaginer que certaines de ces demandes ne nous parviennent pas, mais il est très difficile de faire évoluer un système ou de répondre à des besoins que nous ne connaissons pas.

Françoise MAUREL

Nous pouvons indiquer « *les besoins qui seront exprimés* ».

Franck ARNAUD

Cette formulation me convient, mais nous ne pouvons pas pour autant faire abstraction des contraintes de moyens. La phrase ressemble plutôt à un vœu pieux en l'état. Un EIR exhaustif se révélerait lourd en effectifs dans différents organismes.

Isabelle ANXIONNAZ

C'est un avis du Cnis. Le système statistique y répond à la hauteur de ses moyens. Nous devons être ambitieux.

Pascale BREUIL

Cette formulation me convient. Nous ne pourrions pas être exhaustifs sur tout, sauf à constituer un autre RGCU.

Philippe CHATAIGNON

Parfois, l'exhaustif peut coûter moins cher que l'échantillonnage. Les coûts de constitution des données agrégées peuvent être plus élevés que la transmission de données exhaustives plus proches des systèmes de production. Je partage l'idée de recommander une réflexion, ce qui ne nous engage pas sur un dispositif plutôt qu'un autre.

Kamel GADOUCHE

A la dernière phrase, il faudrait évoquer un accès transparent et équitable des chercheurs aux données, et pas seulement à ceux qui se manifestent, parce qu'ils connaissent la Drees ou la CNAV. La mention figurait dans la première version du texte et ne retirait rien au reste.

Isabelle ANXIONNAZ

En général, nous ne nous prononçons pas sur les modalités d'accès. Nous recommandons seulement que les données soient accessibles.

Antoine BOZIO

Si vous n'avez pas d'opposition, je vous propose d'adopter l'avis en l'état.

La commission Services publics et services aux publics approuve l'avis présenté et amendé en séance.

Antoine BOZIO

Je tiens à remercier les intervenants qui ont participé à cette discussion fructueuse.

DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951)

Françoise MAUREL

Nous avons reçu trois demandes, deux émanant de la Depp et une provenant de l'Insee.

La première demande d'accès à des données administratives au titre de l'article 7bis est formulée par la Depp sur une base de données sur l'apprentissage détenue par la Dares. Les données demandées sont des données individuelles sur les apprentis, leur contrat d'apprentissage, l'établissement employeur et le CFA. Il s'agit de réaliser un projet commun à la Depp et la Dares, INSERJEUNES, un système d'information nouveau qui vise à mesurer l'insertion professionnelle des jeunes. Ces données seront utilisées essentiellement à des fins méthodologiques, dans le cadre du système d'information INSERJEUNES. Un appariement qualité serait effectué entre le stock des apprentis et les sources de la Dares, puis ces données seraient enrichies avec des variables sur les contrats d'apprentissage. *In fine*, des études seront menées sur le système d'information final et permettront de fournir des indicateurs avec une plus grande précision. Les travaux méthodologiques ne seront pas diffusés directement, mais la base finale sera en revanche utilisée à des fins statistiques et ses résultats seront diffusés.

La deuxième demande, très similaire, est adressée par la Depp à la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture. Les données demandées sont des données individuelles sur les élèves en établissements agricoles hors voie professionnelle scolaire. Le sujet de l'insertion est au cœur de cette démarche qui vise à élargir le champ couvert par le système d'information commun à la Depp et la Dares (INSERJEUNES) à la voie d'enseignement agricole et étudier des indicateurs sur la poursuite d'études dans le cadre de l'enseignement agricole. Cette demande est formulée à des fins de publications et de travaux méthodologiques, en particulier des enquêtes par échantillonnage d'élèves sur le champ total d'INSERJEUNES. Ces sources pourraient remplacer des enquêtes menées actuellement par la Depp, car elles permettront de diffuser des statistiques à un niveau beaucoup plus fin que celles-ci. Les études seront diffusées à partir de l'ensemble du système d'information INSERJEUNES ; elles serviront à publier des indicateurs prévus de manière législative.

Enfin, la demande de l'Insee concerne le fichier détenu par la Direction générale des Finances publiques sur l'impôt de solidarité sur la fortune entre 2012 et 2017. La demande porte sur les données individuelles collectées par les services fiscaux sur la période et les identifiants fiscaux qui permettent le rapprochement avec les déclarations de revenus des personnes et la panéllisation de ces fichiers pour réaliser une étude longitudinale. Sont demandées les variables de montant de patrimoine et les montants de l'ISF pour l'ensemble des redevables. Cette demande d'accès a pour objectif d'améliorer la connaissance de la distribution du patrimoine et du niveau de vie pour les ménages les plus aisés de la distribution des revenus. Aujourd'hui, l'Insee dispose d'une partie des données ISF individuelles, qu'il n'utilise qu'à des fins d'échantillonnage. Désormais, l'Institut souhaite accéder à des données détaillées et longitudinales pour mener des études méthodologiques en vue de mieux comprendre les écarts entre sources que nous pouvons observer entre la comptabilité nationale et l'enquête Patrimoine. Ces données pourront également être utilisées dans le calcul du niveau de vie des ménages. Ces travaux sont plutôt de nature méthodologique. De ce fait, l'exploitation de ces données ne donnera lieu à des publications que si la nature des résultats le permet.

La commission Services publics et services aux publics rend un avis favorable sur ces demandes d'accès.

EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES

Enquête sur les effectifs d'élèves du second degré, de CPGE et STS dans les établissements privés hors contrat

Hélène MICHAUDON, Depp

La demande de renouvellement d'avis d'opportunité présentée par la Depp concerne un dispositif d'enquêtes sur les effectifs d'élèves et d'étudiants dans les établissements privés hors contrat, composé de trois enquêtes : une enquête auprès des élèves inscrits dans des formations du second degré (collèges et lycées), une enquête auprès des étudiants en sections de technicien supérieur (STS) et une enquête auprès des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ce dispositif a pour objectif de recenser ces effectifs dans les établissements du second degré privés hors contrat en vue de parvenir à une couverture exhaustive du champ. Il existe par ailleurs un dispositif couvrant les établissements publics et privés sous contrat. Cette couverture exhaustive permet à la Depp de répondre à des questions transversales, comme le taux de scolarisation ou les changements de secteur au cours des parcours scolaires.

Contrairement aux établissements privés hors contrat, les établissements publics et privés sous contrats utilisent un outil de gestion de la scolarité de l'élève qui permet à la Depp de récupérer toutes les informations dont elle a besoin sur les élèves, les étudiants et les formations suivies. Ces informations concernent environ 6 millions d'élèves et d'étudiants. Le dispositif d'enquêtes complémentaires couvre quant à lui 1 000 établissements, pour 60 000 élèves et étudiants.

Les données collectées sur les élèves et les étudiants comprennent les caractéristiques sociodémographiques (sexe, date de naissance, lieu de naissance), quelques données sur la situation familiale, en particulier la profession des parents, et des données détaillées sur la situation scolaire (formation suivie, options, spécialités, langues, etc.). La collecte est effectuée *via* une application web sécurisée qui permet la saisie directe ou le chargement de fichiers lorsque l'établissement dispose d'un logiciel de gestion.

La Depp diffuse ses données au travers de ses publications, en particulier la collection Repères et références statistiques et ses notes d'information à chaque rentrée scolaire.

La commission Services publics et services aux publics rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les effectifs d'élèves du second degré, de CPGE et STS dans les établissements privés hors contrat.

Enquête Annuelle auprès des Caisses de Retraites (EACR)

Agnès LIEVRE, Drees

L'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) a pour objectif de recueillir des informations sur les retraités, comme les effectifs, les pensions versées, les conditions de liquidation des droits et les pensions d'invalidité, auprès des principales caisses de retraite. Nous interrogeons les régimes de retraite de base (CNAV, MSA, etc.), les régimes complémentaires (AGIRC-ARRCO, IRCANTEC, etc.) et les régimes intégrés (SRE, CNRACL, etc.). Les données recueillies sont des données agrégées portant sur les bénéficiaires d'un droit direct ou d'un droit dérivé vivants au 31 décembre de l'année en cours et sur les flux de nouveaux retraités et de retraités décédés en cours d'année.

L'EACR permet de suivre l'évolution annuelle, régime par régime, d'indicateurs harmonisés, basés sur des définitions communes, ce qui permet une bonne comparabilité. Il permet aussi de disposer de statistiques annuelles tous régimes, notamment l'estimation du nombre de retraités ou les pensions moyennes. Pour ce faire, la Drees a conçu un modèle de microsimulation, ANCETRE, calé sur les données de l'EACR. L'enquête permet enfin de fournir des marges de calage pour l'échantillon interrégimes de retraités (EIR).

Depuis les années 90, la Drees collecte annuellement des données agrégées auprès des principaux régimes de retraite sur la base du volontariat. L'EACR sous sa forme actuelle a été lancée en 2004 sur une dizaine de régimes de retraite. Progressivement, son champ s'est élargi, intégrant la CAVIMAC et la CRPCEN en 2011, les professions libérales (CNAVPL) en 2015, le RAFFP et la Banque de France en 2018. Aujourd'hui, le dispositif couvre ainsi une quinzaine de régimes de base ou complémentaires. Le questionnaire a été modifié à plusieurs reprises pour prendre en considération les évolutions du système de retraite. Dans les modifications les plus récentes figure la prise en compte de la LURA. Cette année, nous introduisons des tableaux sur les coefficients AGIRC-ARRCO.

La collecte est réalisée entre juillet et septembre. Le questionnaire se compose de tableaux à remplir et d'un questionnaire de collecte. Certains organismes répondent plus plusieurs régimes. Ainsi, la Caisse des Dépôts et Consignations répond pour trois régimes. Le questionnaire est adapté aux spécificités des différents régimes. Nous demandons le minimum de pension à certains, les pensions d'invalidité à d'autres.

Le questionnaire est divisé en huit thématiques. Les effectifs et montants des droits directs et des droits dérivés servent de données de cadrage. Les autres thématiques sont plus détaillées, notamment par âge, et portent sur les flux de départ en fonction des conditions de liquidation, les effectifs et montants des droits

directs, les effectifs et montants des droits dérivés, les minima de pension, le cumul emploi-retrait et les retraites progressives, les effectifs par type de liquidation et les pensions d'invalidité. Dans la plupart des cas, les tableaux sont ventilés par âge, sexe et lieu de naissance (France ou étranger). L'enquête s'enrichit à chaque nouvelle vague. Au bout de 15 ans d'existence, nous disposons donc de données assez conséquentes, en particulier sur les données de cadrage et les nouveaux retraités.

L'EACR permet d'alimenter de nombreuses publications, notamment le panorama annuel « *Les retraités et les retraites* », un ouvrage de la Drees qui paraît chaque printemps. L'enquête permet également de répondre à des demandes émanant des cabinets ministériels, des parlementaires, d'organismes publics comme le Conseil d'orientation des retraites ou d'organismes d'études internationaux comme Eurostat et l'OCDE.

S'agissant des évolutions de l'enquête, nous envisageons une amélioration de la couverture avec l'inclusion de nouveaux régimes en nous appuyant sur les avis du Cnis et du Comité du label. Nous espérons pouvoir présenter l'EACR au 1^{er} semestre 2021 au Comité du label. Nous voudrions aussi augmenter la profondeur temporelle, notamment pour les régimes plus récemment intégrés, sur lesquels notre historique reste faible à ce jour. L'EACR n'est pas diffusée dans son intégralité aujourd'hui, mais nous souhaiterions le faire sur le site web de la Drees, en diffusant à la fois les données et la documentation associée.

A titre d'illustration, l'EACR permet de montrer l'évolution des pensions mensuelles de droits directs du régime général selon l'âge et l'année de naissance. Nous pouvons constater que le montant des pensions augmente au fil des générations. Pour les populations nées en 1940, les retraités âgés de 65 ans percevaient une retraite de 530 euros et de 540 euros pour les retraités de 67 ans. Pour une génération donnée, la pension est d'autant plus élevée que l'âge est élevé. Cette enquête, très riche, permet de réaliser des analyses fines sur des cohortes.

La commission Services publics et services aux publics rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR).

CONCLUSION

Isabelle ANXIONNAZ

Il s'agissait de notre première commission en visioconférence. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer notre fonctionnement.

Antoine BOZIO

Je remercie les intervenants et tous les participants qui ont suivi nos travaux.

La séance est levée à 17 heures 40.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

La commission a pris connaissance du système statistique en matière de retraites.

Elle constate que le système s'est étoffé depuis la dernière commission consacrée à ce sujet en octobre 2016, notamment en termes d'évolution et d'enrichissement des enquêtes et des études et souligne les différents ponts créés entre les producteurs de données et la complémentarité des approches (données sur le minimum vieillesse de la Cnav pour enrichir le fichier Filosofi de l'Insee ou des enquêtes auprès des ménages, données individuelles retraite de la Cnav pour échantillonner ou enrichir des enquêtes de la Drees (bénéficiaires de minima sociaux, motivations de départ à la retraite, Care), ou encore comme base d'appariement pour retracer des carrières ou des parcours (cohorte Constances), prise en compte des fonctionnaires dans le modèle Prisme de la Cnav.

La commission souligne et encourage la mise en place d'outils permettant d'avoir une vision globale des carrières des assurés comme le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) qui devrait renforcer un pilotage stratégique des régimes de retraite ou la création par la Cnav d'une base regroupant les retraités salariés et indépendants, traduisant une transition progressive vers un champ de gestion unique.

Cependant, la commission considère que les données administratives existantes constituent une source insuffisamment utilisée et souhaite que leur exploitation statistique soit accrue, dans un partage d'intérêt statistique et de gestion.

La commission recommande que les données du RGCU soient accessibles à des fins de recherche avant la complétude de celui-ci.

Enfin, la commission encourage la conduite d'une réflexion sur le développement d'informations statistiques exhaustives inter régimes sur les retraités, à partir des besoins qui seront exprimés.

Références :

Moyen terme 2019-2023, Avis de la commission n°3 : Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Avis n° 2, commission Services publics et Services aux Publics du 4 octobre 2016

LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Dress, EACR](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Depp, Etablissements privés hors contrat, section de techniciens supérieurs](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Depp, Etablissements privés hors contrat, élèves](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Depp, Etablissements privés hors contrat, classes préparatoires](#)

Documents complémentaires

- [Retraites - Présentation de la DGFIP_SRE](#)
- [Retraites - Présentation du GIP Retraite](#)
- [Retraites - Présentation de la Dress](#)
- [Retraites - Présentation de la Cnav](#)
- [Gestion des procédures en urgence- Présentation du secrétariat général du Cnis](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête annuelle auprès des caisses de retraites](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête sur les effectifs dans les établissements hors contrat](#)

AVIS « 7BIS »

[A télécharger sur le site du Cnis](#)

Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Education Nationale

- Des données individuelles sur les élèves en établissement agricole en voie professionnelle scolaire – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Formulée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Education Nationale

- Des données individuelles sur les apprentis, leurs contrats d'apprentissage, l'établissement employeur dans lequel le contrat d'apprentissage est réalisé et le CFA de l'apprenti – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Formulée par l'institut national de la statistique et des études économiques du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

- Données individuelles collectées par les DRFiP de 2012 à 2017 sur les redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) – Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 12 novembre 2020 n°122 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés d'enseignement

Type d'opportunité : reconduction d'enquêtes existantes

Périodicité : annuelle

Demandeur : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) et Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné de nouveau¹ le projet d'enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés d'enseignement. Il s'agit d'un système de trois enquêtes selon le type de formation, réalisées tous les ans après la rentrée scolaire :

- **enquête** : effectifs d'élèves dans les établissements du second degré privé hors contrat de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) ainsi que des établissements publics et privés des collectivités d'outre-mer (COM) ;
- **enquête** : effectifs d'élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles des établissements privés hors contrat de France métropolitaine et des DOM ainsi que des établissements publics et privés des COM ;

¹ Le précédent avis d'opportunité avait été délivré par la commission du 26 mai 2010.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- **enquête** : effectifs d'élèves dans les sections de techniciens supérieurs des établissements privés hors contrat de France métropolitaine et des DOM ainsi que des établissements publics et privés des COM.

L'objectif général de ces enquêtes est de compléter le panorama détaillé du système scolaire (y compris les formations post-bac) pour la partie qui n'est pas couverte par le système d'information SCOLARITE² et qui porte sur les formations suivies et les caractéristiques des élèves. En effet les services statistiques du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont pour mission de couvrir l'ensemble du système éducatif (y compris les formations post-bac) pour pouvoir répondre aux demandes de statistiques et d'indicateurs sur le système éducatif, qui sont nécessaires pour alimenter le débat sur l'école et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics (rapports de la LOLF, questions parlementaires...), et également répondre aux questionnaires internationaux (collecte Unesco OCDE et Eurostat).

Les enquêtes, qui couvrent la France métropolitaine, les DOM et les COM, s'adressent à tous les établissements du second degré qui ne sont pas intégrés dans le système SCOLARITE³, qu'ils soient sous tutelle de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (essentiellement établissements privés hors contrat d'enseignement secondaire) ou sous tutelle de tous les autres ministères sauf les ministères de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ainsi que celui de la Défense. Les élèves pris en compte (élèves des classes de second degré de l'enseignement secondaire, des classes préparatoires aux grandes écoles et des classes sections de techniciens supérieurs) doivent être sous statut scolaire.

L'exhaustivité est assurée à partir du fichier d'établissements scolaires (Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système Éducatif) actualisé régulièrement par la DEPP. Ce sont au total environ 700 établissements du second degré, représentant environ 65 000 élèves, qui sont ainsi enquêtés.

L'information est demandée sous forme de fiche individuelle auprès des établissements qui peuvent, s'ils le souhaitent, faire des extractions de leur système de gestion de la scolarité pour y répondre. Les informations recueillies sont le nom de l'élève, son sexe, sa date de naissance, le nom de la division et la formation suivie, le statut de l'élève, son régime scolaire, la formation suivie l'année précédente ainsi que le secteur et le département de l'établissement antérieur, et facultativement le prénom et identifiant INE de l'élève, sa commune de résidence, sa nationalité, les langues vivantes et options étudiées et le numéro de l'établissement antérieur.

La date précise d'observation des effectifs est fixée chaque année mi septembre et la collecte s'effectue en octobre, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna dont la rentrée scolaire est fin février de l'année suivante et dont la collecte s'effectue au cours du mois de mars.

La collecte et la saisie sont effectuées par les établissements sur site Web sécurisé géré par la sous-direction de la Performance de l'enseignement scolaire de la DEPP. L'application a été développée de façon progressive, en concertation avec les établissements de test à la rentrée 2004 puis par sondage téléphonique à la rentrée 2005. Les services statistiques académiques qui sont en relation directe avec les établissements scolaires implantés sur leur territoire réalisent le suivi de la saisie.

Les données détaillées, au niveau établissement, alimentent la Base Centrale de pilotage de l'Infocentre du ministère à destination des autres directions et des académies. Néanmoins, les établissements peuvent s'opposer à la diffusion de leurs données : dans ce cas, elles sont diffusées dans des statistiques agrégées où les unités enquêtées ne sont pas identifiables.

² SCOLARITE est le système d'information sur la scolarité des élèves dans les établissements du second degré public et privé sous contrat sous tutelle du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et dans les établissements sous tutelle du ministère de la Défense. Il collecte des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des élèves, sur leur situation familiale et sur leur situation scolaire.

³ Établissements privés hors contrat de l'ensemble du territoire français et établissements publics de Wallis et Futuna.

Les résultats issus des enquêtes sont diffusés (au niveau « France entière ») dans les différentes publications du ministère de l'éducation nationale, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : *Notes d'information* et *Tableaux statistiques* à partir de décembre de l'année de collecte, *Repères et références statistiques (RERS)* en juillet de l'année suivante, puis *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, Géographie de l'Ecole...*

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce système d'enquêtes concernant l'ensemble du dispositif évoqué ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 22 octobre 2020

n°106/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle auprès des caisses de retraite

Type d'opportunité : Nouvelle enquête

Périodicité : annuelle

Demandeur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné pour la première fois le projet d'enquête annuelle sur les caisses de retraite.

Cette enquête vise à recueillir des informations sur les retraités des caisses de retraite légalement obligatoires ainsi que sur les invalides de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, en assurant la cohérence des définitions. Les données sont collectées annuellement entre juillet et septembre. Les données recueillies portent sur les retraités de droit direct ou de droit dérivé vivants au 31 décembre de l'année, ainsi que sur les flux de nouveaux retraités et de retraités décédés en cours d'année. Les données permettent de suivre un certain nombre d'indicateurs, et alimentent un modèle destiné à produire des estimations annuelles tous régimes (nombre de retraités, pensions moyennes versées, etc.).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Une collecte annuelle de données agrégées était réalisée auprès des principaux régimes de retraite depuis les années 1990, sur la base d'une participation volontaire de ces régimes. Cette collecte a pris sa forme actuelle d'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) pour la première fois en 2004, et concernait une dizaine de régimes de retraite. L'enquête couvre ainsi aujourd'hui plus d'une quinzaine de régimes de retraite de base ou complémentaire. Elle se déroule en France entière, les bénéficiaires résidant à l'étranger bénéficiant d'un droit versé par un régime français sont également inclus.

L'enquête était jusqu'alors réalisée hors de tout cadre juridique. Le présent avis d'opportunité vise à l'inscrire pleinement dans le cadre de la statistique publique.

L'enquête recueille des informations ventilées par génération et par sexe pour les principales variables, sur les thèmes suivants : les montants moyens de pensions, le nombre de retraités ayant perçu ces pensions ainsi que le nombre de liquidants et le nombre de retraités décédés au cours de l'année, les conditions de liquidation (décote, surcote, etc.), les minima de pension, le cumul emploi-retraite et la retraite progressive, et les effectifs de bénéficiaires d'une pension d'invalidité et le montant de pension associé.

En 2003, l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite a été mise en place sous sa forme actuelle. Les statistiques collectées dans le cadre de l'EACR servent à produire des études, à alimenter chaque année un panorama détaillé sur la retraite et les retraités et à répondre aux sollicitations des cabinets ministériels, des parlementaires, des organismes publics dont le Conseil d'Orientation des Retraites, ainsi que des organismes d'étude internationaux (Eurostat, OCDE). Cette enquête est également mobilisée pour fournir à Eurostat des effectifs annuels de bénéficiaires de pensions par régime (dans le cadre d'un règlement européen sur les statistiques sociales), en complément des montants globaux qui figurent dans les comptes de la protection sociale. L'EACR est la seule source permettant de disposer d'informations statistiques pour chaque régime avec des indicateurs et des définitions harmonisés.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce système d'enquêtes concernant l'ensemble du dispositif évoqué ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour les années 2020 à 2024.